

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00566

PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE - TRANCHE 5

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D2023005666

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE - TRANCHE 5

La loi du 21 février 2014 de programmation de la ville et de la cohésion urbaine redéfinit les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté et instaure un nouveau contrat, le Contrat de Ville Urbain et Social pour la période 2015-2020.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 70 000 habitants.

Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont les suivants :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants (pilier 1);
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (pilier 2);
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi (pilier 3);
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations (pilier 4).

Un protocole d'engagements réciproques et renforcés qui actualise les priorités du Contrat de Ville et les engagements notamment de l'Etat et de Saint-Etienne Métropole pour la période 2020 à 2022 a été approuvé par le Bureau Métropolitain du 16 janvier 2020.

Au titre de la tranche 5 de la programmation du Contrat de Ville, il est proposé de soutenir financièrement au titre du pilier 2 du contrat de ville (crédits d'investissement) 4 projets qui représentent un coût total de 106 036 €, avec une participation de la Métropole de 31 169 €.

La liste des projets ainsi que les conventions sont jointes au présent rapport. Ces dernières précisent les modalités de participation financière de Saint-Etienne Métropole.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de la cinquième tranche de la programmation 2023 du Contrat de Ville ;**
- **approuve la participation financière de Saint-Etienne Métropole à cette cinquième tranche de la programmation 2023 pour un montant global de dépenses de 31 169 € en crédits d'investissement ;**

- approuve les conventions afférentes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à les signer ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toutes les démarches administratives correspondantes et à signer tous les actes afférents ;
- les dépenses d'investissement seront imputées sur le chapitre 204 du budget politique de la ville 2023 et suivants ;

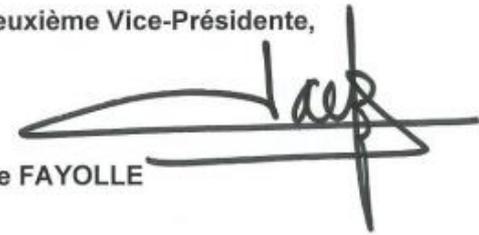
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

ANNEXE

Priorité n°2 : Améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération

Intitulé de l'action et porteur	Territoire concerné	Objectifs de l'action	Coût de l'action	Contribution SEM (PV)
Travaux préparatoires pour un local participatif et réalisation d'une fresque rue le Corbusier / Habitat et Métropole	Saint-Etienne / Quartiers Sud-Est	Afin de préparer l'ouverture d'un local associatif et participatif (épicerie sociale, café participatif, ressourcerie) au 39 rue le Corbusier, en lien avec le CS Sisley, Habitat et Métropole prévoit de réaliser des travaux intérieurs/extérieurs pour adapter ce local aux nouveaux usages à venir. Une fresque va également être réalisée sur la façade du 35 au 47 rue le Corbusier, toujours en lien avec le CS Sisley.	44 000€	10 000€
Création d'une aire de jeux / Loire Habitat	Saint-Etienne / Montreynaud	Suite à une concertation avec les habitants, création d'une aire de jeux pour enfants sur le secteur d'Offenbach.	43 700€	10 000€
Création espace de convivialité / Conseil Citoyen Montreynaud	Saint-Etienne / Montreynaud	Création d'un espace de convivialité/pique-nique dans une prairie fleurie sur le site de Chabrier, en lien avec les habitants.	3 336€	2 669€
Fresque sur Tour Cassin / Habitat et Métropole	Saint-Etienne / Cotonne	Réalisation d'une fresque céramique avec les habitants dans le hall d'entrée de la tour Cassin.	15 000€	8 500€
TOTAL PRIORITE 2			106 036 €	31 169 €

